

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2017

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2017

1°) Contexte général : situation économique et sociale

➤ Situation nationale

La loi de finance pour 2017 est marquée par la fin du quinquennat présidentiel avec peu de dispositions importantes. Elle est donc peu révélatrice des années à venir.

Les principales évolutions à noter au niveau national sont les suivantes :

- une poursuite de la réduction des transferts financiers et dotations de l'Etat vers les collectivités territoriales, notamment la Dotation Globale de Fonctionnement. Le montant de baisse initialement prévu pour 2017 de 3,67 milliards d'€ a été diminué comme le Président de la République s'y était engagé. Le montant de diminution est donc de 2,66 milliards d'€ pour 2017 (baisse de 7,2% pour un total de 30,8 milliards d'€) ;
- un volet de soutien à l'investissement en augmentation par le biais de la Dotation d'équipement des Territoires Ruraux (DETR) qui passe de 800 millions d'€ à 1 milliard d'€ et du Fonds de soutien à l'Investissement Local (FSIL) qui passe de 1 à 1,2 milliards d'€ pour 2017. A noter toutefois que le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) baisse de 6 à 5,5 milliards d'€ pour anticiper une baisse des investissements car le taux applicable est sans changement (16,404 %) ;
- une stagnation de la péréquation : Le fonds de péréquation intercommunal et communal et la dotation nationale de péréquation restent au même montant qu'en 2016. La dotation de solidarité rurale augmente quand même de 180 millions d'€ en 2017 pour un montant total de 1,25 milliards d'€.

D'un point de vue global, les baisses de dotations sont moins importantes, mais la péréquation évolue moins que prévu et le soutien à l'investissement stagne également. C'est une loi de finances en demi-teinte pour les finances locales mais dans un contexte économique et financier toujours très délicat. Le plan de réduction des dotations aux collectivités territoriales s'achève théoriquement en 2017, mais il est très probable qu'il se poursuive les années à venir d'autant que l'année 2017 a marqué une diminution de la baisse qui devra être compensée.

Les réformes de la dotation globale de fonctionnement et du coefficient de mutualisation ont été abandonnées.

Evolution des principales dotations aux Communes (2016-2017) :

Evolution des concours financiers : En milliards d'€.

Nature dotations	Montant LF 2016	Montant LF 2017	Écart en valeur (milliard d'€)	Écart en volume (%)
DGF	33,221	30,860	-2,361	-7,2%
Fonctionnement divers	6,405	5,175	-1,230	-19,2%
Investissement divers	9,538	9,226	-0,312	-3,2%
Compensations fiscales	2,429	2,920	+0,491	+20,2%
TOTAL	51,593	48,181	-3,412	-6,6%

Depuis la loi de finances pour 2009, les compensations fiscales ont été incluses dans les variables d'ajustement et diminuent donc d'année en année pour permettre aux autres dotations de progresser, tout en conservant une enveloppe nationale des concours de l'État stable voire en diminution. De nouvelles recettes apparaissent cette année en variable d'ajustement : le Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).

La volonté de l'Etat de réduire les recettes attribuées aux collectivités locales apparaît donc clairement. Le tout en essayant de maintenir le niveau d'investissements de celles-ci et de maintenir un rééquilibrage des richesses afin de compenser les divergences sur le territoire.

La Loi de Finance pour 2016 acte également une très légère revalorisation des bases locatives, servant au calcul de la fiscalité locale, de seulement 0,4 % (contre 1% en 2016) ce qui est historiquement bas.

Le fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires est reconduit pour l'année 2017-2018 sous condition de l'élaboration d'un Projet Educatif Territorial (PEDT).

2°) Fonctionnement – Bilan et orientations de la Commune

➤ **Recettes de fonctionnement**

-Concours de l'Etat

Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des concours de l'État. Pour mémoire cette dotation était de 801 540,00 € en 2013.

Nature de la dotation	Montant 2015	Montant 2016	Evolution %
Dotation Forfaitaire (DGF)	721 312.00 €	660 858,00 €	-8,38%
Dotation Nationale de Péréquation (DNP)	125 677.00 €	118 641,00 €	-5,60%
Compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	32 844.00 €	46 210,00 €	+40,70 %
Fonds départementaux de taxe professionnelle	70 210.63 €	35 105,32 €	-50,00%
Dotation unique comp. spécifique à la taxe professionnelle (DUCSTP)	6 691.00 €	5 675,00 €	-15,18%
Dotation de solidarité rurale (DSR)	348 548.00 €	345 614,00 €	-0,84%
TOTAL	1 305 282.63 €	1 212 103,32 €	-7,14%

Pour l'heure, les montants exacts des dotations pour 2017 ne sont pas connus. Une baisse significative est toutefois envisagée au regard des simulations financières déjà réalisées par le biais de l'association des Maires de France.

La baisse de la dotation forfaitaire pour 2017 se calcule par un taux de 0,94% des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2015 (3 389 324,07 €), ce qui correspond à environ **32 000,00 €**. S'ajoute encore à ce calcul le correctif du nombre d'habitant qui n'est pas connu à ce jour.

-Fiscalité votée par la Commune

Quatre taxes sont votées par la commune.

Les taux des taxes locales communales perçues en fonctionnement pour l'année 2016 sont les suivants :

Dénomination	Taux (%)	Budget Primitif 2016 (€)	Réalisé 2016 (€)
Taxe d'habitation	17,75	783 840,00	744 109,00
Taxe foncière (bâti)	12,37	385 078,00	385 884,00
Taxe foncière (non-bâti)	26,64	18 808,00	19 703,00
Contribution Foncière des Entreprises	17,18	126 342,00	126 347,00
TOTAL	-	1 314 068,00	1 276 043,00

Il est à noter que l'écart conséquent de recettes entre le réalisé et le prévisionnel sur la taxe d'habitation découle de la surévaluation du total des bases d'imposition 2016 communiqué par les services des finances publiques en début d'année et corrigée au moment du versement effectif. En effet, dans un premier temps il a été mis fin à l'abattement d'une demi-part de taxe d'habitation pour les personnes âgées en difficulté ayant élevé des enfants seules ce qui a augmenté les bases prévisionnelles. Cependant par la suite cette mesure a été annulée, entraînant une surévaluation des bases par rapport à la réalité des sommes taxables. Ce différentiel important de 39 731,00 € pourrait être partiellement compensé en 2017 par l'Etat, mais sa réalité et ses modalités sont encore inconnues.

Pour 2017, comme les années précédentes, il sera proposé que les taux de fiscalité pour 2017 diminuent à due concurrence de la hausse des bases décidée par la Loi de Finances pour 2017 (+0,4%), garantissant un produit fiscal identique et donc des impôts maintenus au niveau de chaque habitant, cela, sous réserve d'une hausse du département pour la part qui lui revient.

Dans ces conditions, les taux envisagés* pour 2017 sont les suivants :

Taxe d'habitation	17,68 %
Taxe Foncière (bâti)	12,32 %
Taxe Foncière (non bâti)	26,53 %
Cotisation Foncières des Entreprises	17,11 %

*Taux provisoires à ajuster en fonction des bases 2017 figurant sur l'Etat 1259 qui n'a pas encore été reçu.

-Fiscalité diverse

D'autres taxes dont la Commune ne maîtrise pas les taux ont également été perçues en fonctionnement en 2016 (notamment contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales, impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau, taxe sur l'énergie hydraulique, taxe sur la consommation finale d'électricité, ...).

Les montants perçus sont résumés ci-dessous :

Dénomination	Budget Primitif 2016 (€)	Réalisé 2016 (€)
Taxe sur les surfaces commerciales	60 550,00	66 685,00
Imposition forfaitaire réseaux	5 893,00	6 429,00
Taxe sur la consommation d'électricité	38 000,00	40 920,89
Cotisation valeur ajoutée entreprises	115 926,00	115 926,00
TOTAL	220 369,00	229 960,89

Ceci met en évidence la dépendance de la commune à des décisions qui lui échappent.

-Autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes consistent principalement dans les produits du domaine et des services communaux (immeubles et équipements sportifs), les participations des autres communes en matière scolaire, le versement des excédents du budget annexe de la forêt, les remboursements

d'assurances (sinistres ou absence agents), les participations de l'Etat en matière de NAP ou de personnel (contrats aidés).

Voici quelques montants d'autres recettes perçues :

Dénomination	Budget 2016 (€)	Réalisé 2016 (€)
Remboursements sur rémunérations du personnel et sécurité sociale	14 235,30	12 518,07
Redevance d'occupation du domaine public communal	3 500,00	3 804,00
Services fournis collectivités extérieures	14 000,00	13 266,00
Participations scolaires autres communes	5000,00	2 817,00
Contrats aidés	73 760,00	65 041,72
Revenus des immeubles	50 000,00	57 588,33
Excédent budget forêt	165 000,00	43 500,00
Aides NAP (CAF et Etat hors contrats aidés)	41 200,00	45 281,99
Opération « Un fruit pour la récré »	1 000,00	795,81
Budgets annexes (eau, assainissement)	57 500,00	57 085,27

Il est à noter, concernant le reversement d'excédent du budget forêt, que les règles ont évolué en la matière si bien qu'il n'a pas été possible pour la Commune de verser la somme initialement prévue au budget. En effet, le comptable public doit désormais contrôler que le reversement budgétaire n'excède pas le montant d'excédent de l'année précédente qui ne s'élevait qu'à 43 811,30€ une fois le déficit d'investissement couvert. L'excédent budgétaire de l'année 2016 sur le budget forêt sera beaucoup plus important et permettra donc un versement plus conséquent sur l'exercice 2017.

Concernant les recettes des domaines, il est à noter que certains tarifs de location de salles et d'appartements ont été augmentés fin 2016 au titre de 2017 afin de tenir compte d'un meilleur niveau de service, ce qui engendrera des recettes supplémentaires. Les tarifs de l'eau et de l'assainissement n'ont quant à eux pas été modifiés, ni à la hausse, ni à la baisse.

-Notion d'Effort Fiscal

La notion d'effort fiscal permet d'évaluer la pression fiscale exercée par une collectivité sur le potentiel fiscal d'une population donnée. Il sert à l'attribution de la dotation nationale de péréquation, la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine, puisqu'il faut avoir au moins 1 en effort fiscal pour y être éligible. Pour la commune, en 2016, l'effort fiscal est de **1,04** alors qu'il était de 1,18 en 2015. L'effort fiscal moyen pour les communes de même strate de population est de 1,05 dans le département des Vosges (1,09 au niveau national).

➤ Dépenses de fonctionnement

-Dépenses de personnel

Chapitre comptable	Budget Primitif 2016	Décisions modificatives	Budget total 2016	Réalisé 2016
012 – charges de personnel	1 413 150,00 €	0,00 €	1 413 150,00 €	1 363 241,30 €

Pour mémoire, en 2015 :

Chapitre comptable	Budget Primitif 2015	Décision modificative	Budget total 2015	Réalisé 2015
--------------------	----------------------	-----------------------	-------------------	--------------

012 – charges de personnel	1 419 000,00 €	0,00 €	1 419 000,00 €	1 352 331,42 €
----------------------------	----------------	--------	----------------	----------------

Ces dernières années, les effectifs municipaux ont connus des évolutions importantes :

Année	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
01-01-2013	38	34,31
01-01-2014	38	35,23
01-01-2015	50	40,49
01-01-2016	49	39,28
01-01-2017	44	38,92

La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement 2016 est de 48,78 % contre 49,4% en 2015 (46,01% déduction faite des remboursements de personnel au titre des contrats aidés et de l'assurance statutaire).

-Subventions aux associations (montant total)

Budget primitif 2016	Montant réalisé 2016
85 000,00 €	81 896,91 €

Pour mémoire, en 2015 :

Budget primitif 2015	Montant réalisé 2015
79 000,00 €	72 952,51 €

Il sera proposé comme en 2016 de geler les subventions versées aux associations.

-Autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement en 2016 sont constituées principalement :

- du virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement (710 000,00 €) ;
- des chapitres 011 : Charges à caractère général ;
- 65 : Autres charges de gestion courante ;
- 66 : charges financières ;
- 042, comprenant les dotations aux amortissements ;
- ou encore 67 charges exceptionnelles (prix, titres annulés sur exercice antérieur).

Chapitre	Dénomination	Budget 2016	Réalisé 2016
011	Charges à caractère général	654 135,00 €	588 327,89 €
65	Autres charges de gestion courante	400 341,59 €	382 609,75 €
66	Charges financières	113 357,25 €	101 701,79 €
042	Dotations aux amortissements	97 500,00 €	72 746,07 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €	3 332,12 €

-Coût des Nouvelles Activités Périscolaires

Les nouvelles activités périscolaires (NAP) ont entraîné des dépenses de fonctionnement conséquentes sur le budget communal (personnel d'animation, prestations de service, fournitures de matériel et de petit équipement, formation). Certaines recettes ont également été générées (contrats aidés, aides du fonds d'amorçage et de la CAF). Une moindre dépense de personnel par la rationalisation des équipes d'animation a pu être constatée.

DEPENSES

RECETTES

TOTAL GENERAL	Résultat d'exercice sur année scolaire 2015/2016	112 564,01 €	Réel année scolaire 2015/2016 (sous réserve correction)	47 077 €
	Prévisionnel année scolaire 2016/ 2017	104 342,19 €	Prévisionnel année scolaire 2016/2017	41 980 €
coût d'un enfant à l'année	220,49 €		coût d'un enfant par séance	3,06 €

Il est à noter que le coût d'un enfant par séance a diminué de l'année scolaire 2014/2015 en passant de 4,16 € par enfant et par séance à 3,06 € par enfant et par séance en raison d'un montant de subventions perçues nettement plus important.

3°) Investissements – Bilan et Orientations de la commune

-Dépenses d'investissement

Le détail des dépenses d'investissement proposé pour 2017 figure au document excel « investissement 2017 » (annexe n°3).

Les restes à réaliser (RAR) possibles ne sont pas nécessairement reconduits l'année suivante, s'il apparaît que les crédits dépensés en 2016 ont été suffisants pour réaliser l'intégralité de l'opération.

➤ Projets en phase d'études

Des chantiers importants sont à venir pour les finances communales en matière d'investissement. Sont ainsi en phase d'étude les travaux d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public appartenant à la Commune : les travaux sur 12 bâtiments ont été réalisés en 2016 pour un montant total d'environ 240 000 € TTC, et la maîtrise d'œuvre sélectionnée en 2016 a réalisé les documents nécessaires aux travaux restant à mener en 2017 et 2018 sur les 4 derniers bâtiments (Ecole Perce-Neige, Chant de l'Eau, 10 place Caritey et La Poste). Les travaux restant à réaliser sur cette opération s'élèvent à 260 000,00 € TTC en 2017 et 140 000,00 € TTC en 2018.

Le projet d'assainissement collectif à Zainvillers est à l'étude : le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 094 000 € HT, auquel il convient d'ajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et les imprévus éventuels, pour environ 99 000 € HT. Ces travaux seront répartis sur 4 exercices budgétaires. Un projet plus précis avec un chiffrage plus fiable doit-être exposé par la maîtrise d'œuvre.

Il est à noter que dans le cadre de ce projet, des travaux supplémentaires sont nécessaires au raccordement du secteur de Zainvillers. En effet, après des études sur le réseau communal existant, un volume d'eaux claires parasites conséquent a été détecté, nécessitant par conséquent des travaux de réfection sur le réseau d'assainissement pour permettre de diminuer la charge d'effluents arrivant à la station d'épuration et ainsi permettre le raccordement de Zainvillers. Les travaux sont pour lors estimés à environ 610 000 € HT avec 24 000,00 € HT de maîtrise d'œuvre.

En matière d'assainissement, les travaux de rénovation de la station d'épuration sont également prévus pour 2017 avec une estimation de coûts de travaux d'environ 60 000,00 € HT.

D'autres projets sont susceptibles de grever les finances communales à plus ou moins brève échéance :

-Le projet de réfection de la place de la Libération, pour lors en attente du fait de la problématique du dévoiement éventuel du Naufaing dont la compétence relève de la communauté de communes. Actuellement, une maîtrise d'œuvre a été choisie pour environ 10 000 € HT.

-Les projets de périmètres de captage d'eau et de mise aux normes de la station de neutralisation d'eau dont les études de coût et d'impact sont en cours. Ces dépenses s'imputent sur le budget de l'eau. Une première estimation financière fournie par l'agence technique départementale des Vosges fait état d'environ 200 000,00 € HT de travaux sur la station de neutralisation, et environ 40 000,00 € de travaux et études pour achever la procédure des périmètres de protection des captages.

De l'acquisition de matériel de recherche de fuite et des compteurs de sectorisations pour améliorer le rendement du réseau d'eau communal sont également prévus.

➤ Projets récurrents

Certaines dépenses d'investissement constituent des renouvellements récurrents de matériel : équipements pour les services techniques (renouvellement de matériel, aménagement de locaux), la mairie (renouvellement informatique, licence JVS), les écoles (renouvellement de matériel, informatique, travaux salles de classes).

Il s'agit de dépenses non-affectées à une opération particulière figurant à un intitulé récurrent (« Mairie », « Ecoles », etc ...).

Les orientations pouvant être faites en ce sens figurent au tableau des orientations budgétaire qui vous est joint.

Les autres orientations principales sont les suivantes :

- matériel aux services techniques et portes sectionnelles à changer ;
- informatique aux services administratifs et aux écoles ;
- Achat de terrains pour réalisation d'abri-bus ;
- Programme de réhabilitation de voirie ;
- Mises aux normes d'électricité des bâtiments communaux ;
- Rénovation de classes aux écoles ;
- Quelques menues réparations sur la Chaufferie-bois (aspirateur à cendres et amélioration de la GTC à la salle polyvalente) ;
- Le programme d'aménagement de la forêt communale pour 2017 qui sera développé à l'occasion de sa présentation en conseil municipal.

-Recettes d'investissement

➤ Les recettes d'investissement sont composées de diverses sources :

- les subventions attribuées par diverses personnes publiques (Etat, conseil départemental, conseil régional, agence de l'eau, etc ...) ;
- le produit de la taxe d'aménagement ;
- le versement du fonds de compensation de la TVA, qui correspond au remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année 2015 ;
- le virement excédentaire de la section de fonctionnement ;
- le report excédentaire de la section d'investissement le cas échéant ;
- les dotations aux amortissements.

➤ Autres recettes d'investissement importantes (Budget Communal)

Recette	BP 2016 (€)	Réalisé 2016 (€)
1068 – Excédent de fonctionnement	271 177,18	271 177,18
10222 – FCTVA	117 000,00	118 384,27
10226 – Taxe d'aménagement	22 500,00	28 151,26
28 - Dotations aux amortissements	97 500,00	72 746,07
TOTAL	508 177,18	490 458,78

4°) Conclusion

Les dernières saisies comptables sur le budget 2016 pouvant être faites jusqu'au 31 janvier, certains chiffres présentés sont provisoires, si bien que les balances entre budget primitif et budget réalisé et

entre dépenses et recettes ne seront établies avec certitude que lors du vote du compte administratif. Les dépenses réelles de fonctionnement par habitant s'élèvent à 724 €/habitant contre 737€/habitant en 2015.

L'année 2017 sera marquée :

- Par la poursuite des baisses des concours de l'état
- Par des subventions de plus en plus difficiles à obtenir
- Par des obligations entraînant des dépenses conséquentes : l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite notamment, la revalorisation des rémunérations des agents publics ou encore la hausse du coût de l'assurance statutaire.
- Par un meilleur versement du budget forêt
- Par la poursuite des efforts quotidiens pour lancer l'assainissement de Zainvillers

Pour les années suivantes il subsiste une grande inconnue selon la politique qui sera décidée par la nouvelle intercommunalité. Son périmètre élargi complique l'uniformisation des limites entre les responsabilités intercommunales et communales. L'exercice 2018 pourrait être fortement impacté par des retours éventuels de compétences aux communes, heureusement, pour les finances communales, rien n'est encore décidé.

ANNEXE 1 : Les Subventions

Etat des subventions restant à recouvrer en 2017

Budget Général :

1601 - Voirie 2016 (Conseil Départemental des Vosges)	15 000,00 €	-	15 000,00 €	11 500,00 €
1602 - Bâtiments 2016 (Conseil Départemental des Vosges et FSIL)	40 000,00 €	3 027,90 €	36 972,10 €	36 972,10 €
TOTAL	55 000,00 €	3 027,90 €	51 972,10 €	48 472,10 €

Budget Eau								
Projet	Montant demandé	Date demande	Montant accordé	Date accord	Paiement demandé	Date	Paiement reçu	Date
Périmètres captage - phase technique (AERM)	6 930,00 €	2013	6 930,00 €	2013	6 930,00 €	sept-15	Néant	Néant
TOTAL	6 930,00 €	-	6 930,00 €	-	6 930,00 €	-	-	-

Pour l'eau, subvention en attente de recouvrement car en attente que la procédure des périmètres de captages se poursuive (devis de travaux signé nécessaire).

Budget Assainissement :

Budget Assainissement								
Projet	Montant demandé	Date demande	Montant accordé	Date accord	Paiement demandé	Date	Paiement reçu	Date
Assainissement étude AVP-PRO-MOE (AERM)	11 975,00 €	nov-14	11 975,00 €	déc-15	Néant attente fin prestation	Néant	Néant	Néant
Assainissement étude ECP Berest AVP-PRO MOE	7 305,95 €	janv-17	En attente	En attente	Attente accord puis prestation	Néant	Néant	Néant
TOTAL	19 280,95 €	-	19 280,95 €	-	-	-	-	-

Etat des subventions d'équipement recouvrées en 2016

Budget Général :

Projet	Sommes perçues	Commentaire
Rue R. Claudel	69 654,00 €	Toutes les sommes ont été recouvrées
Sol Salle Zainvillers	2 784,00 €	Toutes les sommes ont été recouvrées
Toiture école perce-neige	8 773,00 €	Toutes les sommes ont été recouvrées
Skate-Park	4 390,00 €	Toutes les sommes ont été recouvrées
Instruments musique	700,00 €	Toutes les sommes ont été recouvrées
Travaux accessibilité	3 027,90 €	Reste à recouvrer : 76 158,01
Voirie 2016	- €	Reste à recouvrer : 11 500,00
TOTAL	89 328,90 €	-

Budget Assainissement :

Recette	BP 2016 (€)	Réalisé 2016 (€)
1201 – Travaux 2012 (réseaux)	0,00	1 939,00
1501 – Assainissement Zainvillers	24 360,86	12 800,00
1503 – Etude réseau communal	0,00	24 788,57
TOTAL	24 360,86	39 527,57

Budget Chauffage								
Projet	Montant demandé	Date demande	Montant accordé	Date accord	Paiement demandé	Date	Paiement reçu	Date
Etude chaufferie (CR Lorraine)	2 388,75 €	20-avr-15	2 388,00 €	26-oct-15	Néant attente fin prestation	Néant	OUI	juil-16
Etude chaufferie (ADEME Lorraine)	2 388,75 €	30-avr-15	2 388,00 €	10-août-15	Néant attente fin prestation	Néant	OUI	août-16
TOTAL	4 777,50 €	-	4 776,00 €	-	4 776 €	-	4 776 €	-

ANNEXE 2 : Etat de la dette

Montants en € TTC sauf Chaufferie HT – période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017

BUDGET GENERAL

Objet	Début	Durée	Per	Taux initial	Fin	Mt. Initial	CRD au 01/01	IRD au 01/01	Capital 2017	Interêts 2017	Total 2017
TRAVERSEE	10/11/08	15	A	6,20	01/01/23	164 000,00	90 072,39	18 093,19	10 665,52	5 584,49	16 250,01
INVESTISSEMENTS DIVERS	29/12/99	20	T	4,90	15/10/19	304 898,03	66 585,48	2 541,66	21 123,55	2 878,49	24 002,04
INVESTISSEMENTS DIVERS	13/08/12	20	T	5,15	30/06/32	948 000,00	810 301,97	329 869,18	35 149,39	41 058,97	76 208,36
INVESTISSEMENTS DIVERS 2010	07/10/10	15	T	2,82	25/10/25	192 132,00	124 827,34	13 556,98	12 362,56	3 390,16	15 752,72
TRAVAUX AMENAGEMENT 2° TRANCHE	04/12/07	20	M	4,58	25/12/27	114 000,00	75 188,48	17 331,73	5 382,21	3 331,59	8 713,80
TRAVAUX MAIRIE PLACE CARITEY	01/10/00	30	M	6,01	01/09/30	762 245,09	512 877,00	211 836,16	24 749,88	30 149,52	54 899,40
TRAVAUX MAIRIE CARITEY ZELLER	25/12/00	20	M	5,90	25/10/20	457 347,05	133 516,51	8 973,14	31 981,15	7 021,85	39 003,00
AMENAGEMENT HYPERCENTRE	29/07/04	12	A	2.2 *	31/07/24	190 000,00	91 598,01	10 043,82	10 300,78	2 747,94	13 048,72
Total commune						3 132 622,17	1 904 967,18	612 245,86	151 715,04	96 163,01	247 878,05

* = Taux variable. Taux actuel = 3%.

BUDGET CHAUFFERIE

Objet	Début	Durée	Per	Taux	Fin	Mt. Initial	CRD au 01/01	IRD au 01/01	Capital 2017	Interêts 2017	Total 2017
CONSTRUCTION CHAUFFERIE	02/02/04	20	T	4,58	31/07/24	220 000,00	109 440,01	16 381,03	12 047,84	4 807,40	16 855,24
CONSTRUCTION CHAUFFERIE	08/07/09	12	A	4,18	31/07/21	15 000,00	7 153,56	622,51	1 316,00	299,02	1 615,02
Total Chaufferie						235 000,00	116 593,57	17 003,54	13 363,84	5 106,42	18 470,26

BUDGET ASSAINISSEMENT

Objet	Début	Durée	Per	Taux	Fin	Mt. Initial	CRD au 01/01	IRD au 01/01	Capital 2017	Interêts 2017	Total 2017
TRAVAUX	29/07/09	12	A	4,18	31/07/21	20 000,00	9 538,08	830,02	1 754,67	398,69	2 153,36
TRAVAUX	10/11/08	15	A	6,20	01/01/23	50 000,00	27 461,09	5 516,21	3 251,68	1 702,59	4 954,27
Total assainissement						70 000,00	36 999,17	6 346,23	5 006,35	2 101,28	7 107,63

Récapitulatif de la dette – Exercice 2017

BUDGET	Montant initial	IRD au 01/01	CRD au 01/01	Interêts 2017	Capital 2017	Annuité 2017
GENERAL	3 132 622,17	612 245,86	1 904 967,18	96 163,01	151 715,04	247 878,05
CHAUFFERIE BOIS	235 000,00	17 003,54	116 593,57	5 106,42	13 363,84	18 470,26
ASSAINISSEMENT	70 000,00	6 346,23	36 999,17	2 101,28	5 006,35	7 107,63
Total	3 437 622,17	635 595,63	2 058 559,92	103 370,71	170 085,23	273 455,94

➤ Ratios de la dette (budget général) :

Le coefficient d'autofinancement courant de la Commune en 2016 est de **0,94** contre 0,87 en 2015 (compte tenu d'un versement du budget forêt bien inférieur).

Sachant que plus il s'approche (voire dépasse) de 1, plus la marge d'autofinancement est faible et plus le besoin de financement par emprunt est nécessaire.

Le ratio d'endettement reste identique en 2016 (0,66 comme en 2015) car les recettes de fonctionnement sont en baisse.

La dette due par habitant en 2016 est de 517,47 €/habitant contre 552,18€/habitant en 2015.

Les niveaux d'épargne sont les suivants :

-épargne brute : elle s'élève à 0,063234 ; Elle est en réalité le « contraire » du coefficient d'autofinancement ; Elle se calcule ainsi : (Recettes Réelles de fonctionnement - Dépenses Réelles de fonctionnement) / Recettes Réelles de fonctionnement ;

-épargne nette : elle s'élève à 0,053875, et tient compte en plus du calcul ci-dessus des dépenses liées au remboursement du capital des emprunts en cours.

En 2014 puis 2015, des démarches de renégociation des emprunts en cours afin de baisser les taux d'intérêts donc les charges de la dette ont été menées mais n'ont pas abouties. Lorsque l'emprunt pour financer une partie des travaux de Zainvillers sera nécessaire, il sera envisageable de mener à nouveau cette démarche de renégociation avec l'organisme emprunteur susceptible d'être retenu et d'adapter les taux des prêts les plus coûteux aux taux actuels qui sont très faibles. Le succès de cette démarche n'est cependant pas certain.

La dette de la Commune reste relativement conséquente : la structure de la dette indique toutefois que le capital à rembourser est plus important que les intérêts à rembourser sur une annuité, impliquant un désendettement en bonne voie de progression. Les dépenses d'investissement sont et seront de plus en plus affectées, car le capital est remboursé en section d'investissement et les intérêts en section de fonctionnement.

